

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS

dossier n° PC07141923E0021

date de dépôt : 20/09/2023

demandeur : Madame Girardet Estelle

pour : Création d'une annexe fonctionnelle en Zone Ah (bâtiment comprenant 2 box de chevaux et un espace de stockage (foin, aliments chevaux))

adresse terrain : Les Pelletiers

71330 Saint-Germain-du-Bois

Le Maire

à

Madame Girardet Estelle

7 Les Pelletiers

71330 Saint Germain Du Bois

Madame,

Vous avez déposé un permis de construire le 20/09/2023 à la mairie de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, pour un projet de création d'une annexe fonctionnelle en Zone Ah (bâtiment comprenant 2 box de chevaux et un espace de stockage (foin, aliments chevaux)) située "Les Pelletiers" à 71330 Saint-Germain-du-Bois.

Par un courrier en date du 12/10/2023, notifié le 13/10/2023, je vous demandais de bien vouloir compléter votre dossier.

Les pièces n'ayant pas été déposées à la mairie **dans le délai de 3 mois** à compter de la date de notification du courrier de demande de compléments, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet depuis le 13/01/2024.

Je vous rappelle que la réalisation de travaux sans autorisation constitue une infraction au code de l'Urbanisme et est passible d'amendes et de remise en l'état des lieux.

Aussi, si vous souhaitez réaliser votre projet, vous devrez déposer une nouvelle demande en mairie de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, le 22 JAN. 2024

Mis en ligne le :

26 JAN. 2024

Le Maire,



Nadine ROBELIN